

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 057-215705633-20240326-DCM013_2024-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la MOSELLE

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

17/03/2024

Présents : BECKER Cyrille, TROSZCZYNSKI Céline, ZIPPEL Floriane, ERHARD André, BECKER Mélanie, GOBILLOT Matthieu, DUCLERMORTIER Denis et URBAN Michel

Absents excusés : BERGER Delphine, BENOIT Pierre

Nombre de Procuration : BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

Secrétaire de séance :

DCM 013/2024 - subvention pour le foyer rural

Le premier adjoint informe le conseil municipal que le Foyer rural de Raville sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête patronale les 17 & 18 août 2024.

Pour information, en 2023, une subvention de 1500 € avait été proposée.

Le premier adjoint informe également le conseil municipal que c'est la commune qui a prit en charge les frais d'électricité pour les manèges en 2023 (451,51 € TTC)

Le premier adjoint propose donc d'attribuer une subvention de 1000 € au Foyer Rural de Raville pour l'organisation de la fête patronale et de garder à sa charge les frais électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 6 voix pour et 3 abstentions, et décide :

- D'attribuer une subvention de 1000 € au Foyer Rural de Raville pour l'organisation de la fête patronale des 17&18 août 2024
- De prendre en charge les branchements électriques pour cette manifestation.

Fait à RAVILLE, le 26/03/2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN

Le secrétaire de séance
Cyrille BECKER